

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 07/125 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
AUTORISANT LA SIGNATURE ET L'EXECUTION DE L'ACTE DE CESSION
AU MARCHE N° 310/04 RELATIF A LA MAITRISE D'ŒUVRE
POUR LA DEVIATION DE SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO
ROUTE NATIONALE 198**

SEANCE DU 25 JUIN 2007

L'An deux mille sept, et le vingt-cinq juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis ALBERTINI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI-PADOVANI Hélène, MARCHIONI François-Xavier, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI-VERSINI Etienne, RISTERUCCI Josette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Edmond, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme ALIBERTINI Rose à Mme COLONNA-VELLUTINI Dorothee
Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique à Mme FILIPPI Geneviève
Mme ANGELI Corinne à Mme BIANCARELLI Gaby
M. CHAUBON Pierre à M. MARCHIONI François-Xavier
M. GALLETTI José à Mme GORI Christiane
M. LUCIANI Jean-Louis à M. DOMINICI François
Mme NATALI Anne-Marie à M. LECCIA Jean-Pierre
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme RICCI Annie à Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale
M. de ROCCA SERRA Camille à M. ALBERTINI Jean-Louis
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à Mme BURESI Babette
Mme SCOTTO Monika à M. MONDOLONI Jean-Martin
M. SISCO Henri à M. ALESSANDRINI Alexandre.



L'ASSEMBLEE DE CORSE,

VU la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter l'acte de cession au marché n° 310/04 relatif à la maîtrise d'œuvre concernant la déviation de Sainte Lucie de Porto-Vecchio, Route Nationale 198, passé avec le groupement de bureaux d'études CIE/SPI INFRA/SOBERCO en vue de prendre en considération la fusion du bureau d'études SPI INFRA dans le bureau d'études GINGER ENVIRONNEMENT et INFRASTRUCTURES afin de rendre ce bureau d'études titulaire du marché.

ARTICLE 2 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 25 juin 2007

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Louis ALBERTINI

ANNEXE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**MAITRISE D'ŒUVRE CONCERNANT LA DEVIATION DE SAINTE LUCIE
DE PORTO-VECCHIO SUR LA ROUTE NATIONALE 198****MARCHE N° 310/04 PASSE AVEC LE GROUPEMENT
DE BUREAUX D'ETUDES CIE / SPI INFRA / SOBERCO****ACTE DE CESSION**

Le présent rapport de Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse a pour objet de présenter le projet d'acte de cession au marché n° 310/04 passé avec le groupement de bureaux d'études CIE / SPI INFRA / SOBERCO, en vue de prendre en considération la fusion du bureau d'études SPI INFRA dans le bureau d'études GINGER ENVIRONNEMENT et INFRASTRUCTURES.

Ce changement n'entraîne aucune modification dans les conditions d'exécution du marché ni dans son prix.

I - RAPPEL DES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU MARCHE

Le marché initial de maîtrise d'œuvre passé conformément aux dispositions du CMP a été signé le 16 décembre 2004.

Le groupement de bureaux d'études CIE/SPI INFRA/SOBERCO en est le titulaire.

Les principales clauses du marché passé étaient les suivantes :

- Montant TTC du marché : **334 880,00 € TTC**
- Marché à prix fermes actualisables.

II - SITUATION NOUVELLE

Le bureau d'études SPI INFRA filiale à 100 % de la société GINGER ENVIRONNEMENT et INFRASTRUCTURES a été absorbée par cette dernière par voie de fusion absorption en date du 1^{er} décembre 2006.

Il est nécessaire de formaliser, par acte de cession, le remplacement de SPI INFRA par la société GINGER ENVIRONNEMENT et INFRASTRUCTURES dans l'exécution du marché.

III - OBJET DE L'ACTE DE CESSION

Le marché est modifié pour constater, dans les conditions précisées ci-dessous, la substitution du mandataire.